



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS**

**COMPTE RENDU**  
**du Conseil de la Communauté de**  
**Communes**

**SÉANCE DU MARDI 18 MAI 2021**



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### 221-2021 / DÉCISIONS DU PRÉSIDENT CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT

Le 18 mai 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 11 mai 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (40) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Thierry FREDE ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI. Jean-Luc GOXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCÉNA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Cédric TREMBLAY conseiller suppléant de Alain MALIGNON

PROCURATIONS (6) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie Lise HOUSSEAU ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain SARTORI a donné procuration à François LUCENA ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Christelle FEBVRE ;

ABSENTS EXCUSES (10) : Jean Louis CLAUZEL ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Ghislaine DELPRAT ; Pascale DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Philippe LASMAN ; Christiane PALOSSE ; Gérard PINEL ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : Jean Marie PETIT

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 42

Votants : 48

Rapporteur : Martine MARECHAL

**19-2021 : Site de Saint Ferréol** – Travaux d’abattage et d’élagage -Signature de l'offre proposée par la Société ECOVANA pour un montant global de 10 030,00 € HT soit 12 036,00 € TTC, pour le site de la base de Loisirs 7 730,00 € HT soit 9 276€ TTC, pour le site de l’Encastre 2 300,00 € HT soit 2 760€ TTC.

**20-2021 : Site Saint-Ferréol** - Autorisation d’Occupation Temporaire à l’association Toulouse Triathlon Métropole pour l’occupation des parcelles intercommunales situées secteur de l’Encastre afin d’organiser l’édition 2021 du Triathlon Revel Saint-Ferréol les 19 et 20 juin 2021.

**21-2021 : Site Saint-Ferréol** - Construction base de loisirs – Signature de l’offre proposée par la S.a.r.l. GROS Laurent – GALINIER Martial (2G COORDINATION), pour un montant total de 2 450 € HT soit 2 940 € TTC correspondant à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, dans le cadre de la construction de la base de loisirs de Saint Ferréol.

**22-2021 : Informatique** – Signature des offres proposées par la société XEFI :  
- pour un montant de 1 008,00€ HT correspondant au renouvellement de la maintenance et la gestion du boîtier FIREWALL et ses mises à jour (période du 15/04/2021 au 31/01/2022).  
- pour un montant de 2390,00 € HT correspondant à la sauvegarde externalisée des données du serveur (750Go) (période du 22/04/2021 au 31/01/2022).

**23-2021 : Site Saint Ferréol** -prestation de nettoyage des sanitaires 2021- 2022 – Signature de l’offre présentée par l’entreprise Point Nett pour un montant total estimé à 10 439,13 € HT comprenant les prestations de nettoyage et la fourniture des produits d’entretien.

**24-2021 : Multi-accueil de Saint Félix Lauragais** – Etude de raccordement au réseau de télécommunication - Signature des devis proposés par Orange Résoline, pour un montant total de 1 943,58€ HT correspondant aux travaux suivants : 1/ Etudes, suivi de travaux et fourniture d’une tête de ligne pour le raccordement au réseau cuivre : 1 422,58 € HT 2/ Etudes, réalisation du câblage pour le raccordement au réseau fibre : 521€ HT.

**25-2021 : Informatique** – Signature du devis proposé par le Hall du ménager pour un montant de 474.17€ HT correspondant à 3 écrans informatique ASUS moniteur.

**26-2021 : Site de la Montagne Noire** - Signature du contrat de prestation proposé par APAVE, pour un montant de 1 444,00€ HT correspondant aux mesures d’empoussièremment suite au Diagnostic Amiante.

**27-2021 : Base de loisirs Saint-Ferréol** – Etude de raccordement au réseau de télécommunication- Signature des devis proposés par Orange Résoline, pour un montant total de 4 377,58 € HT correspondant aux travaux suivants :  
- Etudes, conseils en ingénierie, suivi de travaux et pré-équipement pour le raccordement au réseau cuivre : 1 945,58 € HT  
- Etudes et réalisation de câblage pour le raccordement au réseau fibre : 2 432 € HT

**28-2021 : Rapport d’activités 2020** - Signature de l’offre présentée par la société MICROSOPHIA, pour un montant de 1 875,00 € HT correspondant à la conception du Rapport d’activités, 60 € HT correspondant à un forfait pour la rédaction de texte jusqu’à 1500 signes et 30 € HT correspondant à un forfait pour la réécriture de texte jusqu’à 1500 signes.

29-2021 : Multi accueil de Saint Félix Lauragais – Signature du devis proposé par l'entreprise VEMM pour un montant total de 162 € HT correspondant au remplacement de deux blocs de secours

30-2021 : Multi accueil de Revel – Intervention système de chauffage - Signature du devis proposé par l'entreprise SAS Belaud, pour un montant total de 1 087,64 € HT correspondant au remplacement de robinets thermostatiques et de l'horloge de régulation, toutes sujétions comprises.

31-2021 : véhicules - Fourniture et pose Compteur Métrique – Peugeot 208 – Signature de l'offre proposée par SAS MAUREL 31 pour la fourniture et pose d'un compteur métrique pour un montant de 539,17 € HT.

32-2021 : Multi accueil de Revel - Travaux de rénovation - Signature de l'offre proposée par NEOLIA INGENIERIE, pour un montant total de 1 350,00 € HT permettant d'évaluer le gain énergétique réalisé par les travaux envisagés.

33-2021 : Voirie - Réalisation d'un audit des ouvrages d'art - Signature du marché public de l'offre proposée par Sixense Engineering, pour un montant forfaitaire total de 37 505€ HT correspondant à la réalisation d'un audit des ouvrages d'art (Ponts et murs de soutènement) de la communauté de communes.

34-2021 : Voirie - Signature de l'indemnisation de Madame MONTAGNE pour un montant de 178.45 € TTC correspondant à un d'un préjudice pour une crevaison pneumatique.

35-2021 : Site Saint Ferréol - Travaux de réparation et de mise en sécurité - Signature de l'offre présentée par l'entreprise BATUT pour un montant de 1 239,33 € net de TVA, comprenant les fournitures et la main d'œuvre.

36-2021 : Aire d'Accueil des Gens du Voyage – Signature du devis proposé par l'entreprise SAGELEC Garrigues, pour un montant total de 2 461,40 € HT correspondant à la fourniture et à la main d'œuvre relative aux travaux complémentaires de mise en conformité des installations électriques, Après avoir pris connaissance des informations présentées,

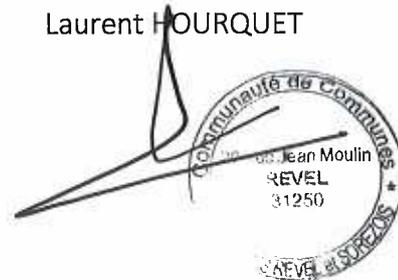
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE des décisions du Président

Ainsi délibéré, le 18 MAI 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

**222-2021 / BUDGET ANNEXE SITE AERODROME - MONTAGNE NOIRE : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le 18 mai 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 11 mai 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

**PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (40)** : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Thierry FREDE ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI. Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCÉNA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE.

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2)** : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Cédric TREMBLAY conseiller suppléant de Alain MALIGNON

**PROCURATIONS (6)** : Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie Lise HOUSSEAU ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain SARTORI a donné procuration à François LUCENA ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Christelle FEBVRE ;

**ABSENTS EXCUSES (10)** : Jean Louis CLAUZEL ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Ghislaine DELPRAT ; Pascale DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Philippe LASMAN ; Christiane PALOSSE ; Gérard PINEL ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : Jean Marie PETIT

Nombre de conseillers :

*En Exercice* : 58

*Présents* : 42

*Votants* : 48

222-2021 / BUDGET ANNEXE SITE AERODROME - MONTAGNE NOIRE : DE

Rapporteur : Alain BOURREL

Vu la délibération 198 – 2021 du 30 mars 2021 : vote du budget annexe Aéroport - site montagne noire

Vu la nécessité d'une écriture au compte 673.

Il est proposé la décision modificative N°1 suivante sur le budget aéroport- site montagne noire

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	
615221 / Entretien et réparation	- 1 150
673 / Charges exceptionnelles	+ 1 150

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la décision Modificative n°1 sur le budget annexe du site Aéroport - Montagne Noire telle que présentée.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 18 MAI 2021  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 223-2021 / SITE SAINT FERREOL : MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS – ACTUALISATION DES HONORAIRES (PHASE ADP)

Le 18 mai 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 11 mai 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (41) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Thierry FREDE ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI. Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCÉNA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Ghislaine DELPRAT (arrivée 18h20)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Cédric TREMBLAY conseiller suppléant de Alain MALIGNON

PROCURATIONS (6) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie Lise HOUSSEAU ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain SARTORI a donné procuration à François LUCENA ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Christelle FEBVRE ;

ABSENTS EXCUSES (9) : Jean Louis CLAUZEL ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Pascale DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Philippe LASMAN ; Christiane PALOSSE ; Gérard PINEL ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : Jean Marie PETIT

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 43

Votants : 49

## 223-2021 / SITE SAINT FERREOL : MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS – ACTUALISATION DES HONORAIRES (PHASE ADP)

Rapporteur : Marie-Lise HOUSSEAU

- Vu le code de la commande publique ;
- Vu la délibération n°105-2018 du 12 Juillet 2018 relative au lancement du concours de maîtrise d'œuvre ;
- Vu la délibération n°171-2018 du 11 décembre 2018 relative à la désignation des candidats admis à concourir ;
- Vu la délibération n°64-2019 en date du 3 juin 2019 relative à la désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la base de loisirs du bassin de Saint-Ferréol ;
- Vu le procès-verbal du jury de concours du 15 mai 2019 ;
- Vu le procès-verbal du 5 septembre 2019 de la commission d'ouverture et d'analyse des offres formulant un avis consultatif et ses annexes ;
- Vu la délibération n°101-2019 en date du 19 septembre 2019 attribuant le marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la base de loisirs ;
- Vu l'Ordre de Service 1 en date du 20 décembre 2019 validant la phase Avant-Projet Sommaire et autorisant le démarrage de la phase Avant-Projet Définitif ;
- Vu la délibération n°06-2020 en date du 31 janvier 2020 approuvant la version intermédiaire de la phase Avant-Projet Définitif ;
- Vu la délibération n°212-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant la version définitive des études d'avant-projet définitif

### 1. Rappel de la composition de l'équipe de Maîtrise d'œuvre

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 19 septembre 2019, a attribué le marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la base de loisirs de Saint-Ferréol au groupement composé de l'agence Apache Architectes (architecte mandataire), Villes & Paysages, OTCE Midi-Pyrénées, XMGE et idB Acoustique.

### 2. Explications sur la rémunération de l'équipe de Maîtrise d'Œuvre

L'équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue à la suite d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre. Ce concours règlementé, prévoyait que les projets d'esquisses présentés par les candidats seraient jugés sur la base de deux critères :

- qualité de la réponse au programme : relation au site et partie esthétique, organisation fonctionnelle, qualité architecturale des espaces de vie et options proposées en matière de qualité d'usage, qualité environnementale, prise en compte de l'exploitation/maintenance ;
- Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : l'appréciation de celle-ci devant tenir le plus grand compte de la part des investissements destinés à réduire les coûts ultérieurs d'exploitation/maintenance. Le montant de cette enveloppe prévisionnelle était de 1 763 000 € HT.

Conformément au règlement de concours, une fois le Lauréat désigné, ce d'honoraires de maîtrise d'œuvre, qui a fait l'objet d'une négociation en vue de la signature du marché public. Les résultats de cette négociation ont été validés en Commission d'Analyse des Offres du 05/09/2019 puis en Conseil Communautaire du 19/09/2019. Ils étaient les suivants :

- Enveloppe prévisionnelle de travaux réévaluée à 1 774 700€HT
- Forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre négocié pour un montant de 235 803 €HT, soit un pourcentage indicatif d'honoraires de 13.28 % dont le détail est :
- Pour les missions de maîtrise d'œuvre de base (ESQ, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR), un pourcentage de rémunération moyen de 11,38% ;
- Pour les missions complémentaires (EXE Partiel, OPC, Montage des dossiers subventions et urbanisme), un pourcentage de rémunération moyen de 1,90%.

### 3. Contenu de la mission de maîtrise d'œuvre et approbation des études d'avant-projet définitif

Le groupement de maîtrise d'œuvre a pour mission d'exécuter l'ensemble des éléments d'une mission de base de maîtrise d'œuvre (Article R.2431-4 du code de la commande publique), à savoir : Esquisse (ESQ), Avant-Projet Sommaire (APS), Avant-Projet Définitif (APD), Projet (PRO), Assistance au maître d'ouvrage pour la passation du ou des contrats de travaux (ACT), Visa (VISA), Direction de l'exécution des travaux (DET), Assistance au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de parfait achèvement (AOR).

Sont également confiées au groupement de maîtrise d'œuvre, les missions complémentaires suivantes : Etudes d'exécution partielles (EXE partiel), Ordonnancement coordination et pilotage du chantier (OPC), Accompagnement, montage et suivi des dossiers de subventions et d'autorisations.

Conformément à l'article 1.2.2 du Cahier des Clauses Techniques Particulières, les études d'avant-projet définitif, fondées sur l'avant-projet sommaire approuvé par le maître d'ouvrage ont pour objet de :

- Déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments du programme ;
- Arrêter en plans, coupes et façades, les dimensions de l'ouvrage, ainsi que son aspect ;
- Définir les principes constructifs, de fondation et de structure, ainsi que leur dimensionnement indicatif
- Définir les matériaux ;
- Justifier les solutions techniques retenues, notamment en ce qui concerne les installations techniques et les raccordements ;
- Vérifier le respect des différentes réglementations notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité ;
- Établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposé en lots séparés ;
- Permettre au maître d'ouvrage d'arrêter définitivement le programme et certains choix d'équipements en fonction de l'estimation des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance ;
- Arrêter le forfait définitif de rémunération dans les conditions prévues à l'article 6.3 du CCAP.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a remis les résultats des études d'Avant-Projet Définitif (APD) le 17 mars 2021 et le Conseil communautaire les a approuvées le 30 mars 2021, pour un coût prévisionnel de travaux arrêté à 2 098 300 € HT.

#### 4. Explications sur l'actualisation du forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre

Conformément à l'article 6.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, le forfait de rémunération du Maître d'œuvre est rendu définitif par un avenant conclu entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre après l'approbation de l'élément de mission APD et au plus tard avant le lancement de la procédure de passation des contrats de travaux.

Cet avenant a également pour objet d'arrêter le coût prévisionnel des travaux prévu à l'article 7.1.1 et sur lequel le maître d'œuvre s'engage. Il lui appartient de prendre l'initiative de proposer la conclusion de cet avenant au maître d'ouvrage.

Après approbation par le maître d'ouvrage des études remises dans le cadre de l'élément de mission APD et du coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre, la rémunération définitive de la mission de base et des éléments de mission complémentaires est arrêtée selon les modalités fixées ci-après.

Pour passer de la rémunération provisoire à la rémunération définitive, les parties conviennent d'une libre négociation. Le montant définitif est négocié en tenant compte de l'incidence éventuelle, sur les prestations de maîtrise d'œuvre, de l'évolution des éléments portés à la connaissance du maître d'œuvre lors de la passation du marché et sur la base desquels a été établi le forfait provisoire de rémunération. Ce montant prend en compte l'éventuel surcoût de l'assurance du maître d'œuvre lié à l'augmentation du coût prévisionnel des travaux lorsque le maître d'ouvrage accepte l'augmentation.

#### 5. Présentation des résultats des négociations sur la rémunération du maître d'œuvre

Le maître d'œuvre a transmis, le 18 mars 2021, une demande d'actualisation de ses honoraires, portée à 277 388.19€HT, soit une augmentation de 41 585.19 €HT (+17.64%) par rapport au montant initial du marché, de 235 803.00 €HT.

Le 22 avril 2021, la maîtrise d'ouvrage a indiqué au maître d'œuvre l'impossibilité, au regard de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique, d'accepter une augmentation supérieure à 10% du montant initial du marché. Dans ce cadre, il lui a été demandé de réévaluer sa demande et de justifier précisément chacune des modifications de montant par élément de mission.

Le 29 avril 2021, le maître d'œuvre a transmis une demande d'actualisation conforme et justifiée, dont le montant est porté à 259 337.30 €HT, soit une augmentation de 23 534.30€HT (+9.98%).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le forfait de rémunération définitif de maîtrise d'œuvre d'un montant de 259 337.30 € HT

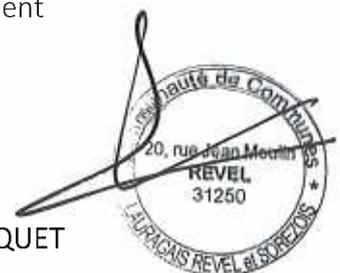
**AUTORISE** le Président à signer l'avenant d'actualisation du forfait de rémunération définitif de maîtrise d'œuvre.

**PRECISE** que les crédits sont prévus au Budget principal, section de fonctionnement

Ainsi délibéré, le 18 MAI 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### 224-2021/ SITE SAINT-FERREOL - CONVENTION PARKING TEMPORAIRE DU RASTEL : juin à Septembre 2021 (ANNEXE)

Le 18 mai 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 11 mai 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (41) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Thierry FREDE ; Bertrand GELI. Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCÉNA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Ghislaine DELPRAT (arrivée 18h20) ; Pascale DUSSENTY (arrivée 18h30)

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) :** Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Cédric TREMBLAY conseiller suppléant de Alain MALIGNON

**PROCURATIONS (7) :** Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie Lise HOUSSEAU ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain SARTORI a donné procuration à François LUCENA ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Marielle GARONZI (départ 18h30) a donné procuration à Annie VEAUTE.

**ABSENTS EXCUSES (8) :** Jean Louis CLAUZEL ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Martine FREEMAN ; Philippe LASMAN ; Christiane PALOSSE ; Gérard PINEL ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : Jean Marie PETIT

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 43

Votants : 50

## 224-2021/ SITE SAINT-FERREOL - CONVENTION PARKING TEMPORAIRE DU RASTEL : juin à Septembre 2021 (ANNEXE)

Rapporteur : Rapporteur : Michel FERRET

- Vu la compétence exercée par la Communauté de Communes en matière de développement économique et touristique,
- Vu la pression touristique sur le site de Saint Ferréol en période de saison estivale, de juin à septembre ;
- Vu la décision du Président n° 2020-86 en date du 10 août 2020, portant sur la conclusion d'une convention avec l'indivision Ricalens pour l'occupation temporaire de terrains destinés à l'aménagement d'une aire de stationnement temporaire sur le site de Saint Ferréol, lieu-dit « En Rastel » 31250 Revel ;
- Vu l'avis favorable du groupe de travail dédié à Saint-Ferréol en date du 11 février 2021 pour la reconduction de cet aménagement temporaire de juin à septembre 2021 ;
- Vu la demande adressée à l'indivision Ricalens le 15/04/2021 pour la mise à disposition des parcelles AT 135 et AT 138, situées « Rue des Quatre vents, lieudit En Rastel – 31250 Revel », en vue de l'aménagement d'une aire de stationnement temporaire du 15 juin au 15 septembre 2021 ;
- Vu la réponse favorable de l'indivision Ricalens reçu le 22 avril 2021 ;
- Vu la convention transmise à l'indivision Ricalens le 26 avril 2021 et l'avis favorable reçu le 3 mai 2021 ;

Durant la saison estivale, le site de Saint-Ferréol connaît une pression touristique importante entre les mois de juin et septembre.

En 2020, dans le cadre de l'amélioration de la qualité d'accueil du public, la Communauté de Communes avait procédé à l'aménagement d'un parking temporaire de 300 places afin d'augmenter de façon ponctuelle la capacité de stationnement.

A cet effet, une convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire avait été conclue avec l'indivision Ricalens, pour la mise à disposition des parcelles situées « Rue des Quatre vents, lieudit En Rastel – 31250 Revel » : AT 138 pour partie (d'une superficie de 9 200m<sup>2</sup>) et AT135 pour partie (d'une superficie de 300 m<sup>2</sup>), pour une superficie totale d'environ 9 500 m<sup>2</sup>.

Il est proposé de reconduire l'aménagement de cette aire de stationnement temporaire pour la période du 15 juin 2021 au 15 septembre 2021.

Afin de garantir la sécurité du public et de préserver l'usage du site, des aménagements réversibles seront mis en place en collaboration avec les services de secours, de gendarmerie et de collecte des

ordures ménagères (SIPOM) : voie d'accès, portique limiteur de hauteur, enrochement, aire de collecte de ordures ménagères, balisage du terrain, signalétique

Les modalités administratives, financières et techniques sont précisées dans l'Autorisation d'Occupation Temporaire.

En contrepartie de l'occupation des terrains, propriété de l'indivision Ricalens, la Communauté de Communes s'acquittera d'une redevance forfaitaire fixée à 1 500 € pour la période d'occupation, soit 500 € par mois.

Après avoir pris connaissance du projet de convention d'autorisation d'occupation temporaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'aménagement d'une aire de stationnement temporaire, lieudit « En Rastel », pour la période du 15 juin 2021 au 15 septembre 2021.

APPROUVE l'Autorisation d'Occupation Temporaire telle que présentée ainsi que le montant de la redevance forfaitaire fixée à 1 500 € pour la période du 15 juin 2021 au 15 septembre 2021, soit 500€ par mois.

AUTORISE le Président à signer l'Autorisation d'Occupation Temporaire et tout document afférent à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 18 MAI 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 225-2021/ SITE SAINT-FERRÉOL : PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD) : CONVENTION AVEC LA GENDARMERIE NATIONALE -- SAISON 2021 (ANNEXE)

Le 18 mai 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 11 mai 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (41) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Thierry FREDE ; Bertrand GELI. Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCÉNA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Ghislaine DELPRAT (arrivée 18h20) ; Pascale DUSSENTY (arrivée 18h30)

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) :** Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Cédric TREMBLAY conseiller suppléant de Alain MALIGNON

**PROCURATIONS (7) :** Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie Lise HOUSSEAU ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain SARTORI a donné procuration à François LUCENA ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Marielle GARONZI (départ 18h30) a donné procuration à Annie VEAUTE.

**ABSENTS EXCUSES (8) :** Jean Louis CLAUZEL ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Martine FREEMAN ; Philippe LASMAN ; Christiane PALOSSE ; Gérard PINEL ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : Jean Marie PETIT

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 43

Votants : 50

225-2021/ SITE SAINT-FERRÉOL : PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD) : CONVENTION AVEC LA GENDARMERIE NATIONALE -- SAISON 2021 (ANNEXE)

Rapporteur : Bertrand GELI

Dans le cadre de la compétence « dispositifs intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance ».

Il est proposé de reconduire le partenariat engagé depuis plusieurs années avec la Gendarmerie Nationale pour la surveillance du site de Saint-Ferréol pendant la période estivale.

Après accord de la Présidente de l'Office de Tourisme Intercommunal, la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois mettrait à disposition ponctuellement de la Gendarmerie, le chalet « point d'information touristique » situé aux abords du lac de Saint Ferréol.

La Brigade Territoriale de Revel sera chargée des modalités d'ouverture et de fermeture du chalet avec les services de la Communauté de Communes et de l'Office de Tourisme Intercommunal. La Communauté de Communes s'engage à fournir un repas par militaire et par jour de prestation.

Après avoir pris connaissance de la convention telle que présentée.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la convention avec la Gendarmerie pour la surveillance du site Saint Ferréol pour la saison estivale 2021.

**AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré, le 18 MAI 2021  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### 226 / SITE SAINT-FERREOL - BASE NAUTIQUE ET DE LOISIRS : AUTORISATION OCCUPATION TEMPORAIRE – ENTREPRISE REVELOC - mai 2021 à Septembre 2021 (ANNEXE)

Le 18 mai 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 11 mai 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (41) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Thierry FREDE ; Bertrand GELI. Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCÉNA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Ghislaine DELPRAT (arrivée 18h 20) ; Pascale DUSSENTY (arrivée 18h30)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Cédric TREMBLAY conseiller suppléant de Alain MALIGNON

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie Lise HOUSSEAU ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain SARTORI a donné procuration à François LUCENA ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Marielle GARONZI (départ 18h30) a donné procuration à Annie VEAUTE.

ABSENTS EXCUSES (8) : Jean Louis CLAUZEL ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Martine FREEMAN ; Philippe LASMAN ; Christiane PALOSSE ; Gérard PINEL ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : Jean Marie PETIT

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 43

Votants : 50

**226 / SITE SAINT-FERREOL - BASE NAUTIQUE ET DE LOISIRS : AUTORISATION OCCUPATION  
TEMPORAIRE – ENTREPRISE REVELOC - mai 2021 à Septembre 2021 (ANNEXE)**

*Rapporteur : Marie-Lise HOUSSEAU*

- Vu l'acte authentique en date du 20/02/2015, portant acquisition par la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois de la base nautique et des parcelles attenantes situées à Saint Ferréol, communes de Revel et de Sorèze ;
- Vu la compétence exercée par la Communauté de Communes en matière de développement économique et touristique,
- Vu l'intérêt de développer l'attractivité du site de Saint Ferréol en termes d'offre de loisirs et d'activité sportive ;
- Vu le projet présenté le 8 avril 2021 par l'Entreprise « Reveloc » représentée par Monsieur ROBERT Raphaël, 14 rue du Sor, 81540 Sorèze ;
- Vu le dossier remis le 22 mars 2021 justifiant des capacités financières, administratives et techniques du porteur de projet à déployer, animer et gérer l'activité proposée ;
- Vu les termes de l'Autorisation d'Occupation Temporaire accordée à l'entreprise Individuelle « Base de loisirs Saint Ferréol » (cf. art. 2-b) par délibération du Conseil Communautaire n°214- 2021 en date du 30 mars 2021, portant sur l'occupation de parcelles situées sur le site de la « Base nautique et de loisirs », 144 route de Carcassonne- 81540 Sorèze, pour la période du 12 avril 2021 au 15 septembre 2021 ;

La Communauté de Communes, propriétaire de la base de loisirs intercommunale de Saint-Ferréol et de parcelles attenantes, est sollicitée pour accompagner un projet de création de point de location de VTT électriques pour la saison 2021.

Considérant que cette activité s'inscrit dans la démarche de développement des Activités de Pleine Nature et de diversification de l'offre de loisirs sur le site de Saint Ferréol portée par la Communauté de Communes, Il a été demandé au porteur de projet de présenter un dossier administratif et technique justifiant de sa capacité à déployer, animer et gérer l'activité proposée.

Lors d'une réunion programmée le 8 avril 2021, l'entreprise Reveloc a pu exposer son projet qui émane du constat d'une demande croissante de location de VTT électriques sur le bassin de vie pour un usage principalement localisé sur le site Saint Ferréol et la Montagne Noire. Cette demande est identifiée de façon récurrente en période estivale au niveau de l'enseigne « Revelo Cycles » située à Revel, partenaire du projet.

Suite à l'analyse des éléments remis, il est proposé de retenir le projet gérant de l'entreprise « Reveloc » dont le siège social se situe à Sorèze (Tarn), portant sur de la location de VTT électriques adulte et enfant, VTT et accessoires (remorque à vélo, casque, siège enfant...).

Le public sera accueilli par 1 à 2 personnes, selon la période, et sera guidé sur l'utilisation du matériel, les circuits possibles et leurs niveaux de difficulté, les points remarquables et les consignes de sécurité. Un service de livraison de matériel sur le lieu de résidence sera également mis en place afin de faciliter la logistique pour le public en séjour de vacances. Un point d'accueil sur site sera mis en place par le bénéficiaire permettant la prise en charge du public, la présentation et l'entretien du matériel.

Une emprise de 250 m<sup>2</sup> serait nécessaire à la mise en œuvre de cette activité et au déploiement d'équipement de type : camion léger « atelier », barnums, tables, et supports vélos.

Compte tenu de la situation sanitaire, un protocole d'accueil du public et de traitement du matériel est exposé par le candidat dans sa note technique.

Il est proposé de conclure une Autorisation d'Occupation Temporaire pour la parcelle : B553 (pour partie), situées 144 route de Carcassonne – 81540 Sorèze, afin de permettre la mise en place d'une activité de location de VTT électriques, VTT et accessoires par L'Entreprise « Reveloc » représentée par Monsieur ROBERT Raphaël.



La présente AOT est accordée pour l'occupation d'une surface d'environ 250 m<sup>2</sup>, cet espace est nu et viabilisé en eau/électricité. L'autorisation est accordée pour la période du 28 mai 2021 au 15 septembre 2021.

Les modalités administratives, financières et techniques sont précisées dans l'Autorisation d'Occupation Temporaire ci-annexée.

En contrepartie de l'occupation privative du domaine public, l'occupant s'acquittera d'une redevance.

- La part fixe de la redevance en contrepartie de la mise à disposition d'un terrain sur le site de la « base nautique et de loisirs » est fixée à 50 € par mois pour les mois de juin, juillet et aout (prorata temporis pour les mois de mai et septembre sur la base de 1.70 euros / jour)
- La part variable de la redevance déterminée par application d'un taux au chiffre d'affaires hors taxes ne sera pas sollicitée.

Il est précisé que les fluides (eau, électricité) seront à la charge de l'exploitant.

Après avoir pris étudié et débattu du projet de convention d'autorisation d'occupation temporaire

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

**DECIDE** de retenir le projet de création d'un point de location de VTT électriques sur le site de Saint-Ferréol par l'entreprise « Reveloc » du 28 mai au 15 septembre 2021.

**APPROUVE** les termes de l'Autorisation d'Occupation Temporaire ainsi que le montant de la redevance mensuelle fixée à 50 € par mois ; pour les mois de juin, juillet et aout ( prorata temporis pour les mois de mai et septembre sur la base de 1.70 euros / jour)

**AUTORISE** le Président à signer l'Autorisation d'Occupation Temporaire et tout document afférent à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 18 MAI 2021  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### 227-2021/ ACTUALISATION DU PRIX AU M<sup>2</sup> HT DU FONCIER NON BATI DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL SORÉZOIS

Le 18 mai 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 11 mai 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (41) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Thierry FREDE ; Bertrand GELI. Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCÉNA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Ghislaine DELPRAT (arrivée 18h20) ; Pascale DUSSENTY (arrivée 18h30)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Cédric TREMBLAY conseiller suppléant de Alain MALIGNON

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie Lise HOUSSEAU ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain SARTORI a donné procuration à François LUCENA ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Marielle GARONZI (départ 18h30) a donné procuration à Annie VEAUTE.

ABSENTS EXCUSES (8) : Jean Louis CLAUZEL ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Martine FREEMAN ; Philippe LASMAN ; Christiane PALOSSE ; Gérard PINEL ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : Jean Marie PETIT

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 43

Votants : 50

## 227-2021/ ACTUALISATION DU PRIX AU M<sup>2</sup> HT DU FONCIER NON BATI DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL SORÈZOIS

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Vu la délibération n° 09-2017 du 26 janvier 2017 du Conseil communautaire portant transfert des 4 zones économiques ;
- Vu l'avis des services Offre territoriale et Implantation de l'Agence Économique Ad Occ de la Région Occitanie Pyrénées / Méditerranée en date du 12 avril 2021 ;
- Vu l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale, DRFIP de la Région OCCITANIE et du département de la Haute-Garonne par mail du 3 mai 2021,
- Vu l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale, DDFIP de la Région OCCITANIE et du département du Tarn par mail du 07 mai 2021,
- Vu la Commission Développement Économique réunie le 7 mai 2021,

La Communauté de Communes est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire. Le territoire intercommunal dispose de 4 zones d'activités économiques d'intérêt communautaire situées sur les communes de Blan, Sorèze, Saint Félix Lauragais et Revel. Ces zones d'activités accueillent des entreprises diversifiées, de l'artisanat à l'activité industrielle.

Chacune de ces zones dispose d'une faible ou moyenne superficie foncière restant à commercialiser. La définition en cours du nouveau PLUi encadre l'étude d'éventuelles extensions et une densification de ces zones amenant à repenser et améliorer la gestion des services et des équipements, et ce, dans le cadre d'une optimisation foncière forte.

Dans ce cadre, une revalorisation du prix du foncier non bâti en zone UX des 4 zones d'activités économiques a été étudiée dans un double objectif :

- éliminer les demandes à caractère purement spéculatif au profit de porteurs de projet ayant un réel désir d'entrepreneuriat et d'embauches sur le territoire,
- permettre à l'intercommunalité une gestion qualitative des zones (entretien équipements, services...) tout en maintenant des tarifs compétitifs,

Les modalités suivantes sont envisagées :

- 26 € HT / m<sup>2</sup> pour la zone de la Pomme à Revel ;
- 22 € HT / m<sup>2</sup> pour la zone de la Prade à Saint-Félix Lauragais ;
- 18 € HT / m<sup>2</sup> pour la zone de la Condamine à Sorèze ;
- 18 € HT / m<sup>2</sup> pour la zone des Rieux à Blan.

Ces prix en euros hors taxe au m<sup>2</sup> pour des terrains commercialisés viabilisés se substituent au tarif de 12€ HT / m<sup>2</sup> pour la ZAE La Pomme et 8 € HT / m<sup>2</sup> pour les 3 autres zones à partir de la présente délibération, excepté pour les entreprises ayant une réservation de terrain préalablement accordée par la Communauté de Communes.

Cette mesure vient compléter la mise en place d'outils structurants du développement économique de la Communauté de Communes tels que les subventions incitatives à l'implantation de projets immobiliers (projets supérieurs à 200 000€ et 2 emplois) et l'actualisation du protocole d'accord.

Afin d'accompagner les modalités de mise en œuvre d'attractivité économique des entreprises sur le territoire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la fixation du prix en € HT au m<sup>2</sup> pour chacune des zones d'activité économique du territoire, soit 26€ HT / m<sup>2</sup> pour la zone de la Pomme à Revel, 22€ HT / m<sup>2</sup> pour la zone de la Prade à Saint-Félix Lauragais, 18€ HT / m<sup>2</sup> pour la zone de la Condamine à Sorèze et 18€ HT / m<sup>2</sup> pour la zone des Rieux à Blan.

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ces dossiers.

Ainsi délibéré, le 18 MAI 2021  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 228-2021 / ZONES ECONOMIQUES - ACTUALISATION DU PROTOCOLE D'ACCORD (ANNEXE)

Le 18 mai 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 11 mai 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (41) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Thierry FREDE ; Bertrand GELI. Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCÉNA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Ghislaine DELPRAT (arrivée 18h20 ) ; Pascale DUSSENTY (arrivée 18h30)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Cédric TREMBLAY conseiller suppléant de Alain MALIGNON

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie Lise HOUSSEAU ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain SARTORI a donné procuration à François LUCÉNA ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Marielle GARONZI (départ 18h30) a donné procuration à Annie VEAUTE.

ABSENTS EXCUSES (8) : Jean Louis CLAUZEL ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Martine FREEMAN ; Philippe LASMAN ; Christiane PALOSSE ; Gérard PINEL ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : Jean Marie PETIT

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 43

Votants : 50

## 228-2021 / ZONES ECONOMIQUES - ACTUALISATION DU PROTOCOLE D'ACCORD (ANNEXE)

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Vu la délibération n° 09-2017 du 26 janvier 2017 du Conseil communautaire portant transfert des 4 zones économiques ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes en date du 27 février 2019 en matière de développement économique ;
- Vu l'avis des membres du comité d'implantation et de commercialisation réuni le 18 février 2021

Dans le cadre de la compétence développement économique, la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois renforce ses outils de commercialisation de foncier en Zone d'Activités Économiques.

Suite à la mise en place d'un règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises et à une révision tarifaire du foncier intercommunal à commercialiser, les membres du comité d'implantation et de commercialisation proposent une actualisation du protocole d'accord, document assimilable à un compromis de vente proposé à l'acquéreur.

Le présent protocole a notamment pour objet :

- la présentation de l'entreprise et du programme immobilier envisagé
- la description des conditions suspensives et des conditions particulières à la vente en vue de la signature de l'acte de vente.

Afin d'accompagner les modalités de mise en œuvre d'attractivité économique des entreprises sur le territoire,

Après avoir donné lecture et débattu en séance du projet de protocole

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

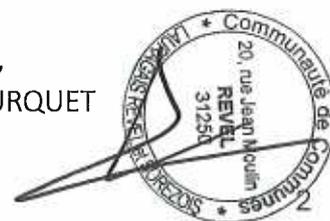
**APPROUVE** l'actualisation du protocole de vente tel que présenté

**AUTORISE** le Président à signer le protocole de vente ainsi que tout documents afférents à ces dossiers.

Ainsi délibéré, le 18 MAI 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 229-2021 / CONVENTION D'ATTRIBUTION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER D'ENTREPRISE : SARL FROMAGERIE DE CABRIOLE (ANNEXE)

Le 18 mai 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 11 mai 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (41) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Thierry FREDE ; Bertrand GELI. Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCÉNA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Ghislaine DELPRAT (arrivée 18h20) ; Pascale DUSSENTY (arrivée 18h30)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Cédric TREMBLAY conseiller suppléant de Alain MALIGNON

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie Lise HOUSSEAU ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain SARTORI a donné procuration à François LUCENA ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Marielle GARONZI (départ 18h30) a donné procuration à Annie VEAUTE.

ABSENTS EXCUSES (8) : Jean Louis CLAUZEL ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Martine FREEMAN ; Philippe LASMAN ; Christiane PALOSSE ; Gérard PINEL ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : Jean Marie PETIT

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 43

Votants : 50

## 229-2021 / CONVENTION D'ATTRIBUTION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER D'ENTREPRISE : SARL FROMAGERIE DE CABRIOLE (ANNEXE)

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu la loi 2015-991 du 7 Aout 2015 loi NOTRe ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le règlement d'attribution des aides à l'investissement immobilier des entreprises, approuvé par la délibération du Conseil Communautaire N° 2021-172 en date du 10 février 2021 ;
- Vu la convention de délégation d'une partie de la compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprises au Conseil Départemental de la Haute-Garonne par la délibération du Conseil Communautaire N° 2021-173 en date du 10 février 2021 ;
- Vu la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise par la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois au Département de la Haute-Garonne délibérée par la Commission Permanente du Conseil départemental de la Haute-Garonne du 1er avril 2021
- Vu l'avis de la Commission Développement Économique du 15 janvier 2021,

Conformément au règlement d'attribution d'aide à l'immobilier d'entreprises, la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois souhaite conforter le tissu économique territorial et participer à l'attractivité du territoire intercommunal, en soutenant les investissements immobiliers des entreprises, dès lors qu'ils créent des ressources pour le territoire, maintiennent ou génèrent des emplois dans les secteurs cibles stratégiques définis par la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois.

### **1. Le projet présenté par la SARL Fromagerie de Cabriole**

La SARL Fromagerie de Cabriole, issue de l'entreprise familiale EARL de Cabriole implantée sur la commune de Saint-Félix Lauragais depuis 1985, est spécialisée dans la fabrication, le conditionnement et la commercialisation de fromages et yaourts. La SARL propose une vingtaine de références de produits à base de lait de chèvre, de vache et de brebis : fromage 100% au lait cru et yaourts.

L'entreprise a la volonté de travailler en local puisqu'elle s'approvisionne à 100% chez des fournisseurs basés en Occitanie et qualitativement, puisque 100% de son lait de brebis est BIO.

Afin de répondre à une demande croissante et continuer son développement, la SARL va investir dans la création d'un atelier de production d'un montant prévisionnel de 580 000 € comprenant pour partie des équipements, et pour partie un volet immobilier à hauteur de 504 377 €.

Ce projet s'accompagnera de la création de 7.5 Equivalents Temps Plein dans les 2 ans.

Outre l'augmentation des volumes commercialisés (+15%), la réalisation de ce projet permettra à l'entreprise de développer une démarche Responsabilité Sociale des Entreprise mise en place dès le démarrage de l'activité ayant pour objectif une amélioration des conditions de travail des employés.

## 2. Le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises

Madame Cornelia FRICKER, co-gérante avec Monsieur Guillaume DESMERY de la SARL Fromagerie de Cabriole a adressé un courrier de sollicitation d'aide à l'immobilier d'entreprise à la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois le 4 mai 2020.

La synthèse du dossier est présentée pour information. Ce dossier est réputé recevable pour une éligibilité au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises de la Communauté de Communes selon l'analyse multicritères inscrite dans le Règlement soit :

- 1 - L'engagement de l'entreprise en matière de création d'emplois : 12 000 €HT
- 2 - La stratégie industrielle et commerciale de l'entreprise : 2 000 €HT
- 3 - L'engagement de l'entreprise dans une politique de gestion environnementale : 2 000 €HT
- 4 - L'engagement de l'entreprise dans une politique sociale et sociétale : 2 000 €HT
- 5 – Mobilité : 2 000 €HT

Le montant de l'aide de la Communauté de Communes serait maximal, soit 20 000 € HT.

Une réunion technique s'est tenue le mardi 16 mars 2021 en présence de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et la Communauté de Communes. Après avoir étudié le dossier, les points suivants ont été partagés :

- Montant prévisionnel du projet : 583 431,65 €HT
- Base éligible aide à l'immobilier : 465 378.89 € HT
- Principes de cofinancement 2021 : 30% Communauté de Communes/Conseil Départemental de la Haute-Garonne + 70% Région Occitanie Méditerranée

La clef de répartition prévisionnelle serait la suivante :

- Communauté de Communes : 20 000 € HT
- Conseil Départemental de la Haute-Garonne : 19 215.69 € HT
- Région Occitanie : 91 503,27 € HT

Le bénéficiaire pourrait percevoir une aide de 130 718.96 €HT, soit 28.08% du montant des dépenses éligibles (465 378.89 €HT).

Cette aide sera soumise à l'accord et à la signature par les parties prenantes de 3 conventions annexées à la présente délibération :

- Convention entre la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois et la SARL Fromagerie de Cabriole
- Convention entre la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, la SARL Fromagerie de Cabriole et Conseil du Département de la Haute-Garonne
- Convention entre la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois et la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

### 3. Modalités de versement de l'aide

Conformément au règlement d'attribution, le versement de la subvention interviendra en deux versements sur demande du représentant de l'entreprise et sur présentation des justificatifs attestant de la réalisation de l'opération, selon les modalités suivantes :

- 50 % d'acompte, lorsque 50% des dépenses seront acquittées (justificatif de factures obligatoire),
- Le solde de la subvention est versé à l'achèvement des opérations subventionnées (justificatifs de factures obligatoires) et sur justificatif d'installation de l'entreprise.

En cas de non-respect des engagements, un mécanisme de remboursement partiel ou total inclus dans la convention pourra intervenir.

Après avoir pris connaissance de l'accompagnement de l'aide à l'immobilier d'entreprise proposé en faveur de la SARL Fromagerie de Cabriole,

Après **avoir** pris connaissance des projets de conventions

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

**APPROUVE** les critères d'éligibilité définis par la Communauté de Communes pour l'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprises à la SARL Fromagerie de Cabriole,

**APPROUVE** le montant de la subvention « aide à l'immobilier d'entreprises » attribuée par la Communauté de Communes à la SARL Fromagerie de Cabriole à hauteur de 39 215 .69 € HT (dont 19 215.69 € HT financés dans le cadre de la convention d'octroi d'aide à l'immobilier avec le Conseil du Département de la Haute-Garonne),

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution d'aide à l'investissement immobilier d'entreprise entre la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois et la SARL Fromagerie de Cabriole et tout document, avenant (hors aspects financiers) relatif au versement de l'aide selon les modalités énoncées dans le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises de la Communauté de Communes,

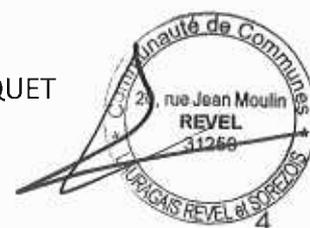
**AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution d'aide à l'investissement immobilier d'entreprise entre la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, le Conseil du Département de la Haute-Garonne et la SARL Fromagerie de Cabriole et tout avenant le complétant (hors aspects financiers),

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution d'aide à l'investissement immobilier d'entreprise entre la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois et la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et tout avenant le complétant (hors aspects financiers).

Ainsi délibéré, le 18 MAI 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 230-2021 / AMENAGEMENT RUE GAY LUSSAC ZI DE LA POMME – DEMANDE AIDE FINANCIERE AU TITRE DU DSIL 2021

Le 18 mai 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 11 mai 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (41) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Thierry FREDE ; Bertrand GELI. Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCÉNA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Ghislaine DELPRAT (arrivée 18h20) ; Pascale DUSENTY (arrivée 18h30)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Cédric TREMBLAY conseiller suppléant de Alain MALIGNON

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie Lise HOUSSEAU ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain SARTORI a donné procuration à François LUCÉNA ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Marielle GARONZI (départ 18h30) a donné procuration à Annie VEAUTE.

ABSENTS EXCUSES (8) : Jean Louis CLAUZEL ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Martine FREEMAN ; Philippe LASMAN ; Christiane PALOSSE ; Gérard PINEL ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : Jean Marie PETIT

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 43

Votants : 50

230-2021 /AMENAGEMENT RUE GAY LUSSAC ZI DE LA POMME – DEMANDE AIDE FINANCIERE AU TITRE DU DSIL 2021

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu la lettre du Préfet de Région Occitanie en date du 19 octobre 2020 portant circulaire d'appel à projet pour la programmation des subventions de l'ETAT : DETR-DSIL-DSID-FNADT pour l'exercice 2021 ;
- Vu la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement de la rue Gay de Lussac située dans la zone d'activité de la Pomme en vue d'améliorer la voirie ainsi que l'écoulement des eaux pluviales ;
- Vu l'étude d'avant-projet, réalisée par les services de la communauté de communes ;
- Vu l'estimatif prévisionnel des travaux qui s'élève à 238 000 € HT ;
- Vu la délibération 124B-2020, du 26 novembre 2020, sollicitant une aide financière au titre de la DETR 2021 à hauteur de 40 % ;
- Vu le courrier du Préfet de Région Occitanie en date du 22 mars 2021 apportant une réponse défavorable à la demande de DETR 2021 à hauteur de 40 % ;
- Vu l'urgence et l'intérêt d'aménager cette zone économique

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

SOLLICITE, l'Etat afin d'obtenir une aide financière au titre de la DSIL 2021 à hauteur de 30 % .

AUTORISE le Président à signer le nouveau plan de financement ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 18 MAI 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 231-2021 /CRECHE- MULTI-ACCUEIL- ST FELIX LAURAGAIS : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Le 18 mai 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 11 mai 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (40) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Thierry FREDE ; Bertrand GELI. Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCÉNA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Ghislaine DELPRAT (arrivée 18h20) ; Pascale DUSSENTY (arrivée 18h30)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Cédric TREMBLAY conseiller suppléant de Alain MALIGNON

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie Lise HOUSSEAU ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain SARTORI a donné procuration à François LUCENA ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Marielle GARONZI (départ 18h30) a donné procuration à Annie VEAUTE.

ABSENTS EXCUSES (9) : Jean Louis CLAUZEL ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Martine FREEMAN ; Philippe LASMAN ; Christiane PALOSSE ; Gérard PINEL ; Michel VERGNES ; Alain MARY (départ 19h10)

Secrétaire de séance : Jean Marie PETIT

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 42

Votants : 49

## 231-2021 /CRECHE- MULTI-ACCUEIL- ST FELIX LAURAGAIS : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX (annexe)

Rapporteur : Marie- Hélène VAUTHIER

- Vu le code de la commande publique,
- Vu la délibération n° 69-2018 du 5 avril 2018 concernant le projet d'aménagement d'un nouveau multi-accueil à Saint Félix Lauragais à proximité de l'école « le Colombier »,
- Vu la délibération de la commune de Saint Félix Lauragais du 10 avril 2018 relative à la cession gracieuse du terrain d'assiette du projet de multi-accueil,
- Vu la délibération n° 90-2018 du 24 mai 2018 approuvant le préprogramme de l'opération,
- Vu la délibération n° 179-2018 du 11 décembre 2018 approuvant le plan de financement,
- Vu la décision du Président n° 12-2019 du 12 février 2019 attribuant le marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction du multi-accueil à Saint Félix Lauragais au groupement composé du cabinet STUDIO K (architecte mandataire), SOL'ID D'ARCHITECTURE, NEOLIA INGENIERIE, BET FELIX et GOUPE GAMBA,
- Vu la délibération n° 83-2019 du 10 juillet 2019 approuvant les études d'Avant-Projet Sommaire présentées par la maîtrise d'œuvre,
- Vu la délibération n° 114-2019 du 19 septembre 2019 approuvant la phase d'Avant-Projet Définitif,
- Vu la délibération n° 147-2019 du 06 novembre 2019 approuvant la capacité d'accueil de cette crèche sur la base de 21 places,
- Vu la délibération n° 96-2020 du 28 juillet 2020 relative à l'attribution des marchés de travaux,
- Vu la délibération n°143-2020 du 26 novembre 2020 relative à la signature de l'avenant n°1 au lot n°1 Terrassement VRD,
- Vu l'avenant n° 1 de transfert du titulaire du lot n°13 électricités JPGarrigues à la société Sagelec ;

La construction du multi-accueil à Saint Félix Lauragais destiné à accueillir 21 enfants a débuté en septembre 2020. La réception des travaux est prévue au mois de juillet 2021 pour une mise en service à la rentrée 2021.

En cours d'exécution du chantier, des modifications de travaux s'avèrent nécessaires afin de répondre aux préconisations des différents intervenants tels que la Protection Maternelle Infantile et le bureau de contrôle technique . Ces modifications sont également proposées dans le cadre de la mission de conseil du maître d'œuvre visant à la pérennité de l'ouvrage et à l'équilibre budgétaire de l'opération. Elles impactent les lots 1,2,3, 8 et 14 : modification de hauteur de clôture, adaptation traversée mur pour la hotte, renfort d'étanchéité, plafond coupe-feu, membrane pare vapeur, ventilation coupe feux pour un montant total de 38.48 euros. (cf. annexe ) D'autre part, le maître d'ouvrage souhaite apporter certaines améliorations au projet dans l'intérêt de l'accueil des jeunes enfants et dans l'objectif d'assurer une plus grande pérennité du bâtiment, sur conseil de son équipe de maîtrise d'œuvre.

Ces modifications portent sur les points suivants :

1- Durant la première phase de travaux, les mouvements de terre ont été favorables à l'agrandissement de la partie « espaces verts » praticable par les enfants en bas âge. Le projet initial prévoyait de conserver le profil naturel du terrain qui présente une légère pente. Il est proposé de prévoir des apports de terre complémentaires afin de permettre la réalisation de cet espace et de faire réaliser ces travaux par l'entreprise titulaire du LOT 1 « VRD- espaces verts » afin de permettre la continuité de garantie des ouvrages. Montant 4 434,50 euros HT

2- Afin de compléter l'aménagement des espaces extérieurs, il est prévu l'installation d'une structure de jeu multi-activité. Des travaux de préparation du terrain sont à prévoir afin de garantir la stabilité de la structure et permettre la pose d'un sol amortissant. Il est proposé de faire réaliser ces travaux par l'entreprise titulaire du LOT 1 « VRD- espaces verts » afin de permettre la continuité de garantie des ouvrages. Montant 2 241,00 € ht

3- Il est proposé de prévoir des attentes d'alimentation électrique au niveau du parking pour un éventuel besoin futur de renforcement de l'éclairage de cette espace. Il est proposé de faire réaliser cette prestation par l'entreprise titulaire du LOT 13 « Electricité ». Montant 248,50 € HT.

4- Lors de la conception du futur multi-accueil, il a été choisi de doter cet équipement d'une cuisine de préparation afin de conserver la qualité des repas proposés aux enfants et la souplesse dans le fonctionnement (adaptation des menus, traitement des allergies ...) tel qu'il est pratiqué aujourd'hui dans la structure actuelle. Suite à un audit des équipements existants, des éléments (plonge, table chef...) pourront être transférés dans la nouvelle structure et seront révisés avant leur mise en service. Par ailleurs, le renouvellement d'équipement électroménager hors d'usage s'avère nécessaire. Il est proposé de confier ces prestations à l'entreprise titulaire du LOT 14 « Plomberie-Chauffage-ventilation et climatisation ». Montant 6 440,15 € ht.

Compte tenu de leur incidence technique et financière sur les marchés de travaux en cours, ces modifications impliquent la conclusion d'avenants pour les lots 1, 2, 3, 8, 13 et 14 comme suit :

N° et intitulé du lot	Titulaire	Montant de l'avenant HT	Montant initial du marché	Nouveau montant du marché	% d'écart par rapport au montant initial du marché	Justification si + de 15%
N°1:VRD/ Espaces verts	Bardou TP	7738,20€	49 135,51€	56 813, 71€	+17,09 % (avec avenant 1)	Changement de cocontractant impossible d'un point de vue du respect du planning d'exécution, serait plus onéreux et techniquement plus difficile
N°2:Gros œuvre	Nérocan	160€	190 000	190 160€	+0,08%	Sans objet
N°3:Charpente couverture	Occitanie toiture	500€	34188,21	34 688,21€	+1,46%	Sans objet
N°8:Platerie/Isolation/Faux Plafonds	Massoutier	-3121,04€	63000	59 878,96€	-5,21 %	Sans objet
N°13: Électricité	Sagelec	248,50 €	34 800	35 048,5€	+0,71%	Sans objet
N°14:Plomberie/ chauffage ventilation /climatisation	JMP Chauffage	7876,97€	86 313,79€	94 190,76€	+ 9,13%	Sans objet

La conclusion de ces avenants porterait le montant de l'ensemble des marchés publics de travaux (14 lots) de 634 975,75 euros HT à 648 378,38 € HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les avenants aux lots 1,2,3, 8, 13 et 14 tels que présentés.

AUTORISE le Président à signer les avenants suivants ainsi que tout document afférent à cette opération :

- Avenant n°2 au lot n°1 Terrassement/VRD d'un montant de 7 738,20€ HT
- Avenant n°1 au lot n°2 Gros œuvre d'un montant de 160 € HT
- Avenant n°1 au lot n°3 Charpente couverture d'un montant de 500 € HT
- Avenant n°1 au lot n°8 Plâtrerie Isolation Faux plafonds d'un montant de – 3 121,04€
- Avenant n°2 au lot n°13 Electricité d'un montant de 248,50 € HT
- Avenant n°1 au lot n°14 Plomberie Chauffage Ventilation Climatisation d'un montant de 7 876,97 € HT

APPROUVE les nouveaux montants des marchés qui s'élèvent à :

- Pour le lot n°1 Terrassements /VRD à 56 813, 71 € HT
- Pour le lot n°2 Gros œuvre à 190 160 € HT
- Pour le lot n°3 Charpente couverture à 34 688,21 € HT
- Pour le lot n°8 Plâtrerie isolation faux plafonds à 59 878,96 € HT
- Pour le lot n°13 Electricité à 35 048,5 € HT
- Pour le lot n°14 Plomberie Chauffage Ventilation Climatisation à 94 190,76 € HT

APPROUVE le nouveau montant du marché pour l'ensemble des lots qui s'élève à 648 378,38 € HT, soit 778 054,06 € TTC

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget principal - section d'investissement.

Ainsi délibéré, le 18 MAI 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 232-2021 / COMMISSION LOCALE CHARGES TRANSFEREES : COMPLEMENT A LA DELIBERATION

DU 28 juillet 2020

Le 18 mai 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 11 mai 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (40) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Thierry FREDE ; Bertrand GELI. Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCÉNA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Ghislaine DELPRAT (arrivée 18h20) ; Pascale DUSSENTY (arrivée 18h30)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Cédric TREMBLAY conseiller suppléant de Alain MALIGNON

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie Lise HOUSSEAU ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain SARTORI a donné procuration à François LUCENA ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Marielle GARONZI (départ 18h30) a donné procuration à Annie VEAUTE.

ABSENTS EXCUSES (9) : Jean Louis CLAUZEL ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Martine FREEMAN ; Philippe LASMAN ; Christiane PALOSSE ; Gérard PINEL ; Michel VERGNES ; Alain MARY (départ 19h10)

Secrétaire de séance : Jean Marie PETIT

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 42

Votants : 49

## 232-2021/ COMMISSION LOCALE CHARGES TRANSFEREES : COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 28 juillet 2020

Rapporteur : Martine MARECHAL

- Vu l'article IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts
- Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération 63-2020 du 28/7/2020 portant création et désignation de la CLET

Par courrier en date du 24 novembre 2020, les services de la Préfecture ont précisé que selon l'article IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il revient à l'organe délibérant de l'EPCI de prendre la délibération portant création de la CLECT et d'en déterminer la composition à la majorité des deux tiers.

Ce qui a été réalisé lors du conseil communautaire du 28 juillet 2020 et donné lieu à la délibération 63 - 2020 du 28/7/2020.

Le conseil communautaire a ainsi décidé que la CLECT serait composée de 28 membres dont 1 représentant par commune.

Par ailleurs, l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux, désignés par le conseil municipal.

Suite à ce courrier, toutes les communes membres de la communauté de communes ont donc procédé à la désignation des conseillers municipaux au sein de la CLECT :

	COMMUNE	Référent	Date conseil municipal
1	ARFONS	Jean Louis ANDRIEU	13 février 2021
2	BELESTA EN LAURAGAIS	Jean Luc GOUXETTE	13 janvier 2021
3	BELLESERRE	Jean Marie PETIT	16 décembre 2020
4	BLAN	Jean Louis BARREAU	26 janvier 2021
5	CAHUZAC	Alexia BOUSQUET	1 février 2021
6	DURFORT	Alain MALIGNON	17 décembre 2020
7	GARREVAQUES	Alain ALBOUY	27 janvier 2021
8	JUZES	Vincent JONQUIERES	22 décembre 2020
9	LE VAUX	Claude MORIN	27 janvier 2021
10	LE FALGA	Isabelle COUTUREAU	13 mars 2021
11	LEMPAUT	Arielle SERIER SERANGELI	15 janvier 2021
12	LES BRUNELS	Philippe DE LORBEAU	19 janvier 2021
13	LES CAMMAZES	Alain MARY	1 mars 2021
14	MAURENS	Christiane PALOSSE	5 février 2021
15	MONTEGUT LAURAGAIS	Philippe BARBASTE	20 janvier 2021
16	MONTGEY	Pierre FRAISSE	4 mars 2021
17	MOURVILLES HAUTES	Alain ITIER	12 février 2021
18	NOGARET	Judith ARDON	18 décembre 2020
19	PALLEVILLE	Michel HUGONNET	8 janvier 2021
20	POUDIS	Véronique OURLIAC	12 novembre 2020
21	PUECHOURS	Bertrand GELI	14 décembre 2020
22	REVEL	Martine MARECHAL	18 février 2021
23	ROUMENS	Sébastien BARBASTE	26 janvier 2021
24	SAINT AMANCET	Marie Hélène VAUTHIER	18 février 2021
25	SOREZE	Marie Lise HOUSSEAU	18 janvier 2021
26	SAINT FELIX LAURAGAIS	Alain BOURREL	7 janvier 2021
27	SAINT JULIA	Christian LAGENTE	11 février 2021
28	VAUDREUILLE	Jean LAGOUTTE	19 janvier 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

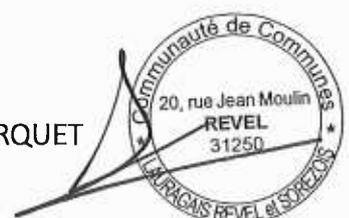
APPROUVE la liste des membres de la CLECT telle que présentée

AUTORISE le Président à signer tous documents afférents à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 18 MAI 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 233-2021/ PETR : STATUTS - CONSEIL DE DEVELOPPEMENT (annexe)

Le 18 mai 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 11 mai 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (40) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Christian AUSSENAC ; Philippe BARBASTE ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Laurent CALS ; ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Thierry FREDE ; Bertrand GELI. Jean-Luc GOXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCÉNA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Jean-Marie PETIT ; Alain SCHMIDT ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Ghislaine DELPRAT (arrivée 18h20) ; Pascale DUSSENTY (arrivée 18h30)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Cédric TREMBLAY conseiller suppléant de Alain MALIGNON

PROCURATIONS (7) : Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie Lise HOUSSEAU ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain SARTORI a donné procuration à François LUCENA ; Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Marielle GARONZI (départ 18h30) a donné procuration à Annie VEAUTE.

ABSENTS EXCUSES (9) : Jean Louis CLAUZEL ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Martine FREEMAN ; Philippe LASMAN ; Christiane PALOSSE ; Gérard PINEL ; Michel VERGNES ; Alain MARY (départ 19h10)

Secrétaire de séance : Jean Marie PETIT

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 42

Votants : 49

## 233-2021/ PETR : STATUTS - CONSEIL DE DEVELOPPEMENT (annexe)

**Rapporteur : Laurent HOURQUET**

Vu la délibération n°23/2014 du PETR en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu la délibération n° 128-2017 du 13 septembre 2017 de la communauté de communes concernant les statuts du PETR,

Vu la délibération n°11-2021 du 18 mars 2021 du comité syndical du PETR PAYS LAURAGAIS portant modification des statuts du PETR,

Vu les statuts du PETR précisant le rôle et la composition du Conseil de Développement,

Le Conseil de développement est consulté sur les principales orientations du PETR, lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Depuis sa transformation en PETR, le Pays Lauragais a constitué un Conseil de Développement à l'échelle de son territoire selon les orientations figurant dans ses statuts et en s'appuyant sur les commissions de travail en place.

Suite à la mise en place de la nouvelle gouvernance installée le 31 août 2020, et en tenant compte de l'expérience passée,

Il est proposé de modifier l'article 8 des statuts du PETR pour permettre de renouveler son Conseil de Développement, à travers un fonctionnement basé sur les réalités de fonctionnement actuelles, comme suit :

### **Article 8-1 : Rôle du Conseil de Développement Territorial**

Conformément à l'article L. 5741-1 du CGCT, le Conseil de Développement Territorial du PETR réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire.

Il est consulté, sur les principales orientations du PETR, lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Il peut également soumettre au Bureau Syndical des propositions de projet ou de thématiques sur lesquelles il souhaite travailler.

Le rapport annuel d'activité établi par le Conseil de développement territorial fait l'objet d'un débat devant le Comité syndical du PETR.

## Article 8-2 : Fonctionnement du Conseil de Développement Territorial

Le Conseil de Développement Territorial est composé au maximum de 50 membres.

Un Président, nommé par le Président du PETR, sera en charge d'animer le conseil et d'assurer la relation avec les élus du PETR.

Les modalités de désignation peuvent être plurielles : cooptation par le comité syndical, parrainage, appel à candidature, membres de groupes de travail...

La composition du Codev pourra être évolutive. Seront constitutifs du Codev, dans un premier temps, les membres actuels qui souhaitent poursuivre leur engagement, les acteurs collaborant d'ores et déjà avec le PETR ainsi que tout autre expert jugé intéressant d'être sollicité selon les thématiques travaillées. Les membres des Codev intercommunaux pourront également être associés aux travaux du Codev du PETR.

Le Comité syndical arrêtera sa composition par délibération et pourra la faire évoluer au regard des nouvelles orientations en lien avec le projet de territoire du PETR.

Le Codev se réunira autant que de besoins, en plénière ou par groupes thématiques rattachés aux commissions de travail du PETR.

Les convocations sont adressées par mail ou tout autre moyen de communication adapté à tous les membres et précisent le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion, au minimum 5 jours avant. Un règlement intérieur pourra être proposé et venir compléter son mode de fonctionnement.

A prés avoir pris connaissance de la modification des statuts du PETR Pays Lauragais

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la modification statutaire du PETR du Pays Lauragais relative aux modalités de renouvellement du Codev telle que présentée

APPROUVE les nouveaux statuts dans leur ensemble

Ainsi délibéré, le 18 MAI 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET

